

Débats des Communes

PREMIÈRE SESSION—DOUZIÈME PARLEMENT

CHAMBRE DES COMMUNES.

Vendredi, 26 janvier 1912.

M. L'ORATEUR ouvre la séance à trois heures.

NOMINATION D'UN TRADUCTEUR.

Le très hon. M. BORDEN (premier ministre) propose :

Que la recommandation de l'honorable Orateur de la Chambre des communes pour la nomination de M. Charles E. Duckett comme traducteur dans le personnel permanent de la traduction de la Chambre des communes, déposée sur le bureau, avec les autres documents s'y rattachant, le 23 janvier 1912, soit approuvée.

La motion est adoptée.

SEANCES DU MERCREDI.

Le très hon. R. L. BORDEN (premier ministre) propose :

Que mercredi, le 7 février prochain, et tous les mercredis subséquents jusqu'à la fin de la session, la Chambre se réunira à trois heures p.m.; et que les séances ces jours-là, seront régies, sous tout rapport, par les mêmes règles qui affectent les autres jours de séance; et que, lesdits mercredis, les affaires du Gouvernement auront priorité immédiatement après les avis de motions pour production de documents.

—Jusqu'ici, l'usage a été de donner aux affaires du Gouvernement priorité sitôt après les questions. J'avais, l'année dernière, suggéré à mon très honorable ami de donner la préférence aux avis de motions demandant la production de documents, et j'ai pensé bien faire en adoptant cette année la même pratique.

Sir WILFRID LAURIER: Je ne m'appuierai pas à cette motion, mais il serait bon de donner aux députés une autre occasion d'être entendus sur les motions que l'on inscrit au Feuilleton sous le titre de bills et objets d'intérêt public. Je suggérerais donc à mon très honorable ami de faire que sa motion ait son effet non pas mercredi prochain, mais le mercredi suivant; c'est-à-dire le 7 février.

M. BORDEN: Si mon honorable ami insiste, je ferai comme il le demande; mais il doit savoir comme moi qu'à l'heure qu'il est, il ne reste au Feuilleton aucune motion qui n'ait déjà été appelée de six à huit fois. Je préférerais dans les circonstances hâter nos travaux autant que possible, à moins que mon honorable ami n'insiste.

Sir WILFRID LAURIER: J'admets que l'on a donné à chacun toutes les chances d'être entendu; mais, pour une raison ou pour une autre, ils ne l'ont pas tous été, et c'est pourquoi je prierais mon très honorable ami de faire que sa motion ait son effet le 7 février. Mon très honorable ami serait-il prêt à nous dire à quelles mesures législatives nouvelles nous pouvons nous attendre pour la présente session? Devons-nous penser qu'à part les crédits supplémentaires et le projet relatif aux frontières du Manitoba, le Gouvernement n'aura rien à nous soumettre?

M. BORDEN: Je ne suis pas prêt à donner aujourd'hui à mon très honorable ami le renseignement qu'il me demande; mais il est probable qu'avant la fin de la semaine prochaine, je serai en mesure de le faire.

Sir WILFRID LAURIER: Le ministre du Commerce se propose-t-il de soumettre à la Chambre mardi le projet de loi relatif aux grains?

M. FOSTER: C'est mon intention.

La motion, modifiée par l'insertion des mots "le 7 février" en place des mots "le 31 janvier," est adoptée.

LE CANAL DE LA BAIE GEORGIENNE.

M. DEVLIN: Avant que la Chambre passe à l'ordre du jour, je désirerais signaler à l'attention du très honorable premier ministre et du ministre des Postes un article du "Citizen" d'Ottawa rapportant certaine déclaration que le ministre des Postes aurait faite le 25 du courant à Eganville, dans Renfrew-sud, à une assemblée publique. Faisant allusion à la nouvelle politique du Gouvernement relative aux transports, le ministre des Postes au-